

FLASH INFOS Vrigne-Meuse



Tél : 09.65.25.94.24-Fax : 03.24.27.63.13



e-mail :

mairie-vrigne-meuse@orange.fr



Madame, Monsieur SPECIAL ELECTIONS

Vendredi 14 mai 2021 dernier jour pour vous inscrire !
Une permanence sera tenue le vendredi 14 mai 2021 de 14h à 16h30 en mairie
ou rendez-vous sur <https://www.service-public.fr>

Le nouveau dispositif « MAPROCURATION » vous facilite la démarche en 3 étapes :

Sur maprocuration.gouv.fr après vous être authentifié via FranceConnect et avoir indiqué une adresse mail :

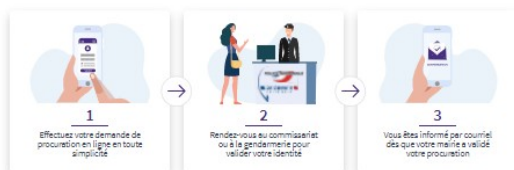
*Indiquez la commune où vous votez, l'identité de la personne qui votera à votre place l'élection concernée ou la période de procuration. Dès validation vous recevez par courriel une référence à 6 caractères.

*Cette référence de dossier et une pièce d'identité, vous seront demandés en commissariat de police ou brigade de gendarmerie. La validation par l'agent habilité déclenche la transmission instantanée de la procuration vers votre commune d'inscription, puis vous recevez par courriel la confirmation.

A noter : Vous n'avez pas à prouver l'identité ou l'adresse de l'électeur que vous désignez, ni à fournir de justificatif sur le motif de votre procuration. La procuration est une modalité de vote ouverte sans condition.



Comment ça marche ?



Questions les plus fréquentes concernant la demande de procuration ?

- Pourquoi utiliser Maprocuration ? +
- Comment se connecter à Maprocuration ? +
- Quelles informations saisir sur Maprocuration ? +
- Comment faire valider ma demande par les forces de l'ordre ? +
- Comment suis-je informé(e) de la prise en compte de ma demande par la mairie ? +
- Comment annuler ou modifier une procuration ? +